

DEPARTEMENT DU NORD

REPUBLIQUE FRANCAISE

❖
Arrondissement
de VALENCIENNES



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 08 DECEMBRE 2022**

L'an Deux mil Vingt-deux, le 08 décembre, à 19h00 le Conseil Municipal de la Commune de Quarouble étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DELANNOY, Maire

Date de la convocation : 1^{er} décembre 2022

Etaient présents : BOURGUIN Sylvie, BRONSARD Sophie, DANGREAU Pascal, DELVALLEE Axelle, DELANNOY Jean-Luc, DOCHEZ Philippe, DOCHEZ Vincent, DUBOIS Anne, LACHAUSSEE Sandrine, LIENARD Nathalie, MARIAGE Anne-Sophie, NAMOR Jean-Michel, PORTEMONT Anne-Sophie, RENARD Delphine, TROCHUT Raymond, WANTELLET Jean-Marc

Absents : BASOLI Rocco

Absents excusés : -

Excusés avec procuration : ALGLAVE Florence avait donné procuration à DOCHEZ Philippe, CLIQUET Louis avait donné procuration à LACHAUSSEE Sandrine, GRATTEPANCE Jérôme avait donné procuration à PORTEMONT Anne-Sophie, LELIEVRE Brigitte avait donné procuration à DOCHEZ Vincent, PAW Bernard avait donné procuration à DELANNOY Jean-Luc.

<u>Nombre de membres :</u>	En exercice :	22
	Présents :	16
	Excusés avec Procuration :	5
	Absents excusés :	0
	Absents :	1
	Votants :	21

Secrétaire de séance : DANGREAU Pascal

Délibération n° : 2022/42

OBJET : SUPPRESSIONS DE POSTE POUR UNE MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Vu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire Intercommunal du centre de Gestion du Nord en date du 14 octobre 2022.

Monsieur le Maire expose ce qui suit :

Le tableau des effectifs de la commune de Quarouble a fait l'adjonction de grades au fil du temps, afin notamment de procéder à des avancements de grade.

De même les départs en retraites remplacés par des grades différents et la création de l'emploi fonctionnel de Directeur Général des Services n'ont pas été accompagnés de la suppression des postes précédents.

Aussi, des postes à temps non complet ont été créés sans toutefois préciser le temps de travail de ceci.

Une refonte totale du tableau des effectifs est donc nécessaire, afin de tenir compte de l'état actuel des choses, sans que cela est un impact sur le personnel en place. Les postes supprimés sont tous vacants.

Il convient donc de procéder à la suppression des postes suivants :

Grades à supprimer	Motif de suppression	Nombre de suppression
Attaché principal	Retraite de l'agent occupant la fonction de secrétaire de mairie au 01.11.2021	1
Attaché	Avancement de grade de l'agent occupant la fonction de secrétaire de mairie	1
Rédacteur Principal de 1 ^{ère} classe	Poste vacant suite au décès de l'agent en 2018 – remplacé par un rédacteur	1
Rédacteur	Avancement de grade de l'agent au 01.07.2022	1
Adjoint administratif Principal de 1 ^{ère} classe	Promotion interne rédacteur au 01.07.2017	1
Adjoint administratif Principal de 2 ^{ème} classe	3 Avancements de grade au 01.01.2022	3
Adjoint administratif	2 Avancements de grade	2
Technicien	Agent qui a refusé le poste – Jamais pourvu -	1
Adjoint technique	Avancements de grade en 2020 et 2022	2
Brigadier-chef Principal de police municipale	Poste vacant – Choix d'une Mutualisation avec une autre commune.	1
Gardien-Brigadier de Police municipale	Poste vacant – Choix d'une Mutualisation avec une autre commune.	1
Agent Spécialisé Principal de 1 ^{ère} classe des écoles maternelles	Agent en retraite	1
Agent Spécialisé Principal de 2 ^{ème} classe des écoles maternelles	Avancement de grade	1
Agent Spécialisé de 1 ^{ère} classe des écoles maternelles	Grade qui n'existe plus	2

**Le Conseil Municipal ;
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **APPROUVE** la suppression des postes comme suit :

Grades à supprimer	Nombre de suppression	Grades à supprimer	Nombre de suppression
Attaché principal	1	Technicien	1
Attaché	1	Adjoint technique	2
Rédacteur Principal de 1 ^{ère} classe	1	Brigadier-chef Principal de police municipale	1
Rédacteur	1	Gardien-Brigadier de Police municipale	1
Adjoint administratif Principal de 1 ^{ère} classe	1	Agent Spécialisé Principal de 1 ^{ère} classe des écoles maternelles	1
Adjoint administratif Principal de 2 ^{ème} classe	3	Agent Spécialisé Principal de 2 ^{ème} classe des écoles maternelles	1
Adjoint administratif	2	Agent Spécialisé de 1 ^{ère} classe des écoles maternelles	2

- **ADOPTÉ** le tableau des effectifs comme suit :

Grade	Cat	tps de travail	Voté	Pourvu	Vacant	Dont pourvus par contractuel
EMPLOIS FONCTIONNELS						
Directeur Général des services commune 2 000 à 10 000 hab.	A	35H	1	1	0	0
TOTAL EMPLOIS FONCTIONNELS			1	1	0	0
FILIÈRE ADMINISTRATIVE						
Attaché principal	A	35H	1	1	0	0
Rédacteur Principal de 2ème classe	B	35H	1	1	0	0
Adjoint administratif Ppal de 1ère classe	C	35H	3	3	0	0
Adjoint administratif	C	35H	1	0	1	0
TOTAL FILIÈRE ADMINISTRATIVE			6	5	1	0
FILIÈRE TECHNIQUE						
Agent de maîtrise principal	C	35H	1	0	1	0
Agent de maîtrise	C	35H	2	2	0	0
Adjoint technique Principal de 1ère classe	C	35H	1	1	0	0
Adjoint Technique Principal de 2ème classe	C	35H	4	4	0	0
Adjoint technique	C	35H	4	3	1	2
Adjoint technique	C	29H30	2	2	0	2
Adjoint technique	C	26H	2	2	0	2
Adjoint technique	C	20H	4	2	2	0
TOTAL FILIÈRE TECHNIQUE			20	16	4	6
FILIÈRE ANIMATION						
Animateur	B	16H	1	1	0	1
TOTAL FILIÈRE ANIMATION			1	1	0	1
FILIÈRE SANITAIRE ET SOCIALE						
ATSEM principal de 2ème classe	C	35H	1	0	1	0
TOTAL FILIÈRE SANITAIRE ET SOCIALE			1	0	1	0
TOTAL GÉNÉRAL			29	23	6	7

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

Le secrétaire de séance
Pascal DANGREAU



Le Maire,
Jean-Luc DELANNOY

Certifie le caractère exécutoire de cet acte Compte tenu de sa réception en

Sous-Préfecture le

- 9 DEC. 2022

Sa Publication sur le site Internet de la ville le

12 DEC. 2022



Le Maire
Jean-Luc DELANNOY